

Le calendrier de l'orientation post-3e

Publication ONISEP : 19 novembre 2014

L'année de 3e est un palier dans la scolarité des élèves, confrontés à un choix d'orientation : vers les voies générale et technologique ou vers la voie professionnelle. D'une réflexion personnelle sur leur poursuite d'études à l'inscription dans le futur lycée, plusieurs phases jalonnent cette année charnière. Mémo des principales étapes.

©Sergign-Fotolia.com - Orientation post-3e : un calendrier à suivre de près

Dès le **1er trimestre**, les élèves de 3e commencent à réfléchir à leur projet. Au **2e trimestre**, ils indiquent sur une fiche navette leurs intentions provisoires d'orientation, que le conseil de classe examinera. Enfin, au **3e trimestre**, ils formulent leurs vœux définitifs. Suite aux décisions du conseil de classe, puis des commissions d'affectation, ils procèdent à leur inscription dans leur nouvel établissement.

Différentes démarches et mises en situation (visites d'établissements, stages en entreprise, enquêtes, interviews, salons) leur sont proposées tout au long de l'année pour les aider à enrichir leurs représentations du monde professionnel, découvrir et mieux connaître les voies et les lieux de formations, éclairer leur choix et bâtir leur projet.

Les établissements scolaires se dotent progressivement d'espaces numériques de travail (ENT) et d'outils interactifs. Dans les établissements ainsi dotés, chaque élève en conserve la trace dans son passeport orientation formation, dont le webclasseur orientation est le support et l'outil de travail.

CALENDRIER DE L'ORIENTATION POST-3 ^e						
→ Démarches que je dois accomplir		→ Action du collège				
PREMIER TRIMESTRE		DEUXIÈME TRIMESTRE		TROISIÈME TRIMESTRE		
Septembre Octobre	Novembre Décembre	Janvier Février	Mars	Avril Mai	Juin	Juillet
	CONSEIL DE CLASSE		CONSEIL DE CLASSE		CONSEIL DE CLASSE	
↓		↓	↓	↓	↓	↓
Réfléchir à mes projets		Indiquer mes intentions d'orientation	Les propositions provisoires du conseil d'orientation	Faire les demandes d'orientation et d'affectation	Propositions d'orientation et décision du chef d'établissement	Affectation
						↓
						Inscription
					Commission d'appel	

Vos souhaits provisoires

Vous indiquez votre (ou vos) vœu (x) provisoire(s) sur la fiche de dialogue (également appelée fiche-navette ou fiche de liaison) remise par le collègue :

- 2de générale et technologique ou 2de spécifique (hôtellerie, métiers d'arts, musique et danse) ;
- 2de professionnelle (vers un bac pro en 3 ans)
- 1re année de CAP/CAPA (CAP agricole) ;
- redoublement.

Les interlocuteurs qui peuvent vous aider : Le professeur principal, le conseiller d'orientation-psychologue.

Le coup de pouce :

C'est la période des journées portes ouvertes dans les établissements. L'occasion de juger sur place ce qui vous attend au lycée.